

## Liste d` équivalence (31.01.2013)

<b>Bundesland Nordrhein-Westfalen</b>	<b>Grand-Duché de Luxembourg</b>
<p>Vous trouverez dans la liste-ci dessous les équivalences des classes que fréquentent les élèves dans les deux pays. On peut partir du principe que les diplômes et qualifications obtenus à la fin d'une année scolaire sont valables dans les deux pays (avec l'accord préalable de l'autorité chargée du contrôle de l'enseignement). L'insertion des élèves dans des établissements de l'enseignement fondamental jusque dans la 6ème classe du système scolaire de Rhénanie du Nord-Westphalie se fait en fonction des résultats figurant sur le bulletin scolaire.</p>	

<b>Erfolgreich abgeschlossene Klasse</b>	<b>Classe réussie</b>
<b>GESAMTSCHULE</b>	
<b>7. Klasse Gesamtschule (G-Kurse = Hauptschul-Niveau)</b>	<b>7<sup>e</sup> technique de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>7. Klasse Gesamtschule (E-Kurse = erhöhtes Niveau analog Gymnasium)</b>	<b>7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>
<b>8. Klasse Gesamtschule</b>	<b>6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>
<b>9. Klasse Gesamtschule</b>	<b>5<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>
<b>10. Klasse Gesamtschule</b>	<b>4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>
<b>11. Klasse Gesamtschule (Einführungsphase der gymnasialen Oberstufe)</b>	<b>3<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>
<b>12. Klasse Gesamtschule (erstes Jahr der Qualifikationsphase der gymnasialen Oberstufe)</b>	<b>2<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>
<b>SEKUNDARSCHULE</b>	

Outre les types d'établissements cités, il existe en Rhénanie du Nord-Westphalie depuis 2012 des "Sekundarschulen" (établissements d'enseignement secondaire) comme autre forme d'établissement de premier cycle du second degré (de la 5<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> classe). Dans

les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> classes on continue l'apprentissage en commun dans des groupes-classes hétérogènes en appliquant une pédagogie différenciée. Ces degrés de classe sont équivalents au type d'établissement « Gesamtschule ». Diverses formes d'organisation à partir de la 7<sup>ème</sup> classe sont particulièrement importantes au moment d'un changement d'établissement:

<i>Organisation</i>	<i>pour une équivalence comparable avec le type d'établissement</i>
Integrierte Sekundarschule	Gesamtschule
Teilintegrierte Sekundarschule	Gesamtschule
Kooperative Sekundarschule mit drei Bildungsgängen (1) Bildungsgang Gymnasium (2) Bildungsgang Realschule (3) Bildungsgang Hauptschule	Gymnasium Realschule Hauptschule
Kooperative Sekundarschule mit zwei Bildungsgängen (1) Grundebene (2) Erweiterungsebene	Hauptschule und Realschule Realschule und Gymnasium

Les élèves qui changent d'établissement indiquent l'organisation appropriée. Pour déterminer le niveau on applique les énoncés qui figurent sur la liste d'équivalence de l'établissement comparable. Dans le cas de la "Kooperative Sekundarschule" avec deux filières on indique dans le certificat de scolarité avec quel établissement il existe une équivalence.

<b>Bundesland Nordrhein-Westfalen</b>	<b>Grand-Duché de Luxembourg</b>
<b>Erfolgreich abgeschlossene Klasse</b>	<b>Classe réussie</b>
<b>GYMNASIUM, HAUPTSCHULE, REALSCHULE</b>	
<b>7. Klasse Gymnasium</b>	<b>7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>
<b>7. Klasse Hauptschule 7. Klasse Realschule</b>	<b>7<sup>e</sup> technique de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>8. Klasse Gymnasium*</b>	<b>5e* ou 6e de l'enseignement secondaire</b>
<b>8. Klasse Hauptschule</b>	<b>8<sup>e</sup> polyvalente de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>8. Klasse Realschule*</b>	<b>8<sup>e</sup> théorique 8<sup>e</sup> polyvalente* de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>9. Klasse Gymnasium*</b>	<b>4e* ou 5e de l'enseignement secondaire</b>
<b>9. Klasse Hauptschule (Berufsreife)</b>	<b>9<sup>e</sup> pratique de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>9. Klasse Realschule*</b>	<b>9<sup>e</sup> théorique 9<sup>e</sup> polyvalente* de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>Ohne Lehrstelle = Berufsgrundschuljahr / bei vorhandener Lehrstelle = Berufskolleg (duales System)</b>	<b>10<sup>e</sup> professionnelle de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>10. Klasse Gymnasium (Einführungsphase der gymnasialen Oberstufe)</b>	<b>3<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>

<b>10. Klasse Hauptschule Typ A</b>	<b>10<sup>e</sup> professionnelle de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>10. Klasse Hauptschule Typ B (mit Fachoberschulreife)</b>	<b>10<sup>e</sup> régime de technicien de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>10. Klasse Hauptschule Typ B (mit Fachoberschulreife mit Qualifikationsvermerk)</b>	<b>10<sup>e</sup> régime technique de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>10. Klasse Realschule</b>	<b>10<sup>e</sup> régime de technicien de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>10. Klasse Realschule (mit Qualifikationsvermerk)</b>	<b>4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire ou 10<sup>e</sup> régime technique de l'enseignement secondaire technique</b>
<b>11. Klasse Gymnasium (erstes Jahr der Qualifikationsphase der gymnasialen Oberstufe)</b>	<b>2<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire</b>
<b>Fachhochschulreife</b>	<b>Diplôme de technicien</b>
<b>Allgemeine Hochschulreife</b>	<b>Diplôme de fin d'études secondaires Diplôme de fin d'études secondaires techniques</b>

## Annotations

\* L'insertion des élèves dans les établissements scolaires se fait en fonction des résultats

figurant sur le bulletin scolaire.

Pour les **élèves très performants du «Gymnasium» qui s'en vont au Luxembourg,**

les classes 8 et 9 du «Gymnasium» peuvent être assimilées aux classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire.

Inversement, **les élèves très performants des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>** de l'enseignement secondaire qui s'en vont en Rhénanie du Nord-Westphalie peuvent être intégrés dans les classes 9 et 10 du «Gymnasium» (début de 2<sup>ème</sup> cycle).

En Rhénanie du Nord-Westphalie,

> la reconnaissance des certificats scolaires jusqu'à la fin du collège ("mittler Abschluss,

Fachoberschulreife") est exercée par le gouvernement régional

"Bezirksregierung KÖn".

> la reconnaissance jusqu'au baccalauréat ("Fachhochschulreife", "Allgemeine Hochschulreife") est exercée par le gouvernement régional "Bezirksregierung Düsseldorf".